

## Délibération N° 2024-06-11-CMS

Convention de Subventionnement au titre du  
Fonds d'Intervention Régional (FIR) pour la  
coordination du Contrat Local de Santé

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal .....	45
Membres en exercice .....	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance .....	43
Absent.e.s .....	2

## SÉANCE DU 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt juin**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **7 juin 2024**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

### ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER ; M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY ; M. KEITA, Mme TRANCART, M. FOURESTIER, Mme CHAMBRE-MARTIN ; M. BERTRAND ; Mme CAZALS ; Mme CACAIS-BARANGER ;

### EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

M. LACHELACHE	a donnée mandat à Mme FENASSE
Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme SAINT GAL
M. GUENICHE	a donnée mandat à Mme LELU
Mme BOUHADA	a donné mandat à M. CORNELIS
Mme VIENNEY	a donné mandat à Mme CHARDIN
M. MATHIEU	a donné mandat à M. BERTRAND
M. BEDOURET	a donné mandat à Mme CAZALS
M. TARGUI	a donné mandat à Mme CACAIS-BARANGER
M. DE LACROIX	a donné mandat Mme CHAMBRE-MARTIN

### ABSENT.E.S

M. LARABI ; Mme INDJA ;

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Loïc DAMIANI** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

## Délibération n° 2024-06-11-CMS

Convention de Subventionnement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) pour la coordination du Contrat Local de Santé

### LE CONSEIL,

**VU** le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29,

**VU** le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.1434-10 (IV), L.3111-1 et L.3111-11

**VU** le Contrat Local de Santé (CLS), signé en 2015, et notamment ses trois axes prioritaires : lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, amélioration de la qualité du service rendu, et recherche de l'efficacité de la dépense,

**CONSIDERANT** les projets d'actions retenus par l'Agence régionale de santé (ARS) déclinant ces 3 axes et les articulant avec ledit Contrat, notamment concernant la prévention, l'accès aux soins et aux dépistages,

**CONSIDERANT** la démarche de réécriture du Contrat Local de Santé durant l'année 2024,

**CONSIDERANT** l'intérêt d'une convention avec le FIR pour l'atteinte de ces objectifs de santé, mais aussi pour garantir la cohérence et la convergence des actions menées au titre d'un accompagnement,

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **DECIDE,**

**Article 1** : d'approuver les termes de la convention de subventionnement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) pour la coordination du Contrat Local de Santé pour les années 2024 à 2028 et d'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer ladite convention et ses documents afférents.

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :*

*- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;*

*- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »*

Transmission électronique en  
Préfecture de Val de Seine  
le 27 JUN 2024  
Publication 27 JUN 2024  
le .....  
Notification  
le .....  
Certifié exécutoire  
Le Maire,

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

Maire

